

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

SNEP FSU REUNION  
Résidence les Longanis  
Bâtiment C appartement 4  
7 boulevard Mahatma Gandhi  
97490 SAINTE CLOTILDE  
0262 12 85 06  
snep.reunion@wanadoo.fr  
<http://blog.snep-reunion.org/>

N°44 – JUIN 2018



Dispensé de timbrage Saint Denis CTCC



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

## SOMMAIRE:

- Page 2 : édito .
- Page 3&4 : le rôle du paritarisme.
- Page 5&6 : le mouvement intra académique .
- Page 7 : les priorités médicales.
- Page 8 : bilan des stages syndicaux 2017/2018.
- Page 9 : le SNEP agit pour les non titulaires.
- Page 10 : à l'attention des futur(e)s retraité(e)s.
- Page 11&12 : la fiche de syndicalisation.



Déposé le:

**BONNES  
VACANCES  
A TOUTES  
ET TOUS**

**EN 2017/2018  
LE SNEP FSU  
REUNION  
DANS L'ACTION !**



**+ d'EPS  
+ de sport scolaire  
+ de sport  
POUR TOUS**

Cette année scolaire s'achève sous le signe de la première année du gouvernement Macron Philippe avec, comme « chef d'orchestre » pour l'EN, JM Blanquer dont la volonté initiale d'instituer une rentrée en musique aura clairement marqué la stratégie : projeter des écrans de fumées pour masquer le véritable projet politique.

Les exemples sont nombreux : pendant que le gouvernement s'attaque progressivement à démanteler le système éducatif à travers la programmation d'un recours massif aux contractuels, la réforme du lycée, celle de l'éducation professionnelle et que le dispositif « parcoursup » montre son caractère ségrégatif, notre ministre sort une loi totalement inutile sur l'interdiction du portable et réfléchit dans le même temps à l'instauration de l'uniforme en surfant sur le mythe d'une école passée et imaginaire.

Pourtant, au cours de cette année, les sujets de mécontentements et les conflits sociaux affectent de nombreux secteurs. Dans la fonction publique, nous sommes plus de 5 millions à être directement concernés par les réformes en cours qui n'ont d'autres buts que de transformer nos missions et nos métiers. L'une des mesures préconisées, dans une volonté non dissimulée de mettre en place une autorité verticale consiste à vider de sa substance le paritarisme en restreignant son champ d'action et en diluant le rôle des CHSCT.

Dans notre champ disciplinaire, après une réforme du collège qui relègue clairement l'EPS à un rôle de faire valoir tant au niveau des programmes que du DNB, l'actuelle réforme du lycée constitue également une attaque. La suppression des options « lourdes » (exploration et de complément) prévues pour la rentrée 2019 aura un impact certain présageant des mesures de carte scolaire à venir et une restriction de l'offre pour les élèves.



Pourtant, l'attractivité envers la filière STAPS et les métiers liés au sport, la proximité des JO 2024 sont des faits indéniables qui devraient être mis au premier plan. Le traitement réservé à l'EPS reste incompréhensible, à moins que l'on ne se place d'un simple point de vue budgétaire bien sûr...

A ce sujet, la réponse du ministre de l'Education Nationale au Secrétaire Général du SNEP, Benoit Hubert, argumentant lors du Conseil Supérieur de l'Education sur l'intérêt de la création d'un enseignement de spécialité en EPS est claire et cynique : nous n'avons rien à y gagner. Fermer le ban !

Dans ce contexte, il est clair que le mouvement syndical n'est pas dans une position de force même si ce n'est pas la première fois dans son histoire.

Le nombre de syndiqués au SNEP FSU atteint pourtant cette année un niveau record avec plus de 10000 au plan national **et plus de 300 pour notre académie soit près de 40%** ! Signe du fort attachement que vous avez pour les valeurs que nous défendons collectivement!

Il reste maintenant à faire vivre notre force collective en construisant un véritable rapport de force social pour dénoncer ces réformes iniques. L'un de nos anciens secrétaires académique, JJ Boitier, avait pour devise cette citation de Bertolt Brecht qu'il faut garder à l'esprit : **« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu ».**

Bonnes vacances à toutes et tous et encore merci pour votre fidélité au SNEP.

Le Secrétariat Académique du SNEP FSU Réunion

## LE ROLE DU PARITARISME

Le paritarisme a été conçu comme un outil de contrôle permettant de garantir les droits des fonctionnaires face à l'état employeur. La volonté du gouvernement de le supprimer représente une grande menace comme nous allons tenter de vous l'illustrer en prenant pour exemple le mouvement intra-académique.

### **Fonction et travail des commissaires paritaires élus lors des élections professionnelles tous les quatre ans.**

Les commissions administratives paritaires (CAP) comprennent à nombre égal des représentants de l'administration et des représentants des personnels élus sur listes syndicales. L'équipe Réunionnaise des commissaires paritaires, exclusivement composée des élus du SNEP a fait le choix de la parité homme-femme et de représenter tous les secteurs géographique de l'île et tous les types d'établissements. Chaque grade a ses propres représentants qui sont consultés sur toutes les décisions individuelles intéressant les membres d'un corps.

Chaque année scolaire se tiennent plusieurs commissions paritaires (CAPA), groupes de travail académique (GTA) ainsi que la Formation Paritaire Mixte Académique (FPMA) validant le mouvement intra-académique. Le calendrier des différentes commissions vous est chaque année communiqué à la rentrée.

### **Le travail des commissaires Paritaires dans les mutations intra-académiques :**

Très important pour le SNEP, en amont, faire un état des lieux de la situation de l'EPS dans chaque établissement. C'est pour cela que nous avons besoin du retour de tous les TRMD (Tableau des Répartitions des Moyens Disciplinaires) ainsi que des enquêtes que nous diffusons par mail.

Tout comme l'administration, nous analysons et réfléchissons sur les postes à créer, les suppressions à éviter, les appariements de postes les moins préjudiciables et sommes donc en tant que pratiquants de terrain une force de proposition auprès des services du rectorat.

Une semaine avant le GT vérification des vœux et barèmes, le travail minutieux commence. Le document officiel vœux et barèmes est édité. Nous vérifions de manière croisée (plusieurs vérificateurs) chaque dossier des candidats (les points attribués, échelon, ancienneté, justificatifs de bonification, ordonnancement des vœux...)

### **Notre préoccupation est l'équité de traitement de tous les personnels et le respect de leurs droits.**

Nous contactons les collègues dès lors que des justificatifs sont à fournir ou des problèmes divers se révèlent. Lors du GT, les modifications à apporter sont examinées et entérinées (cette année 15% des demandeurs de mutation ont vu modifier leur barème grâce à notre travail).

Un document projet de mouvement réalisé par un logiciel rectoral est édité et consultable par les organisations syndicales représentatives de la FPMA. Il est confidentiel, à ne pas divulguer (le SNEP a toujours édicté cette consigne). Chaque année, nous déplorons la divulgation de ce projet et la transmission de données potentiellement fausses aux collègues car des modifications ont lieu jusqu'à la tenue de la FPMA.

L'administration nous donne mission d'analyser le projet pendant plusieurs jours (tout est à révérifier). C'est à ce stade aussi que nous pouvons identifier d'éventuelles mutations intra commune (c'est-à-dire à l'intérieur d'une même commune) qui ne peuvent pas être prise en compte par le logiciel et qui seront proposées lors de la FPMA. Ces propositions sont d'une part, toujours justifiées dans le respect de la circulaire du mouvement et d'autre part, envisagées dans un souci constant d'amélioration des mutations pour les collègues. Cette phase de vérification permet de rétablir de la normalité et le respect des règles du mouvement. Elle a entraîné cette année pas moins de 10 modifications du projet initial (Cf article intra commune ci-après).

La méconnaissance des différents leviers du mouvement amène chaque année des allégations parfois farfelues voire même malveillantes concernant les mutations, sujet ô combien sensible. Un projet reste un projet et sa divulgation avant la FPMA est un manquement grave à l'obligation de réserve.

## LE ROLE DU PARITARISME

### Et après la FPMA ?

Nous continuons :

- en accompagnant les collègues demandeurs de révisions d'affectation (qui sera provisoire si elle est acceptée par l'administration)
- en répertoriant les postes restés vacants après le mouvement (6 cette année ; tous dans le secteur EST)
- en listant les postes qui pourront servir de support aux TZR et aux stagiaires, postes qui évoluent jusqu'au dernier moment au gré du nombre de détachement (UNSS, Université, Rectorat...)
- en mettant à jour la carte scolaire (qui est où ?)
- en participant mi juillet aux dernières affectations (TZR et contractuels)

Les professeurs EPS ont leurs propres instances paritaires dédiées à leur corps car ils ont un statut particulier et peuvent ainsi être défendus au plus près de la spécificité du métier. Ils perdraient à coup sûr beaucoup à être assimilés aux instances des certifiés avec leurs disciplines multiples. Les agrégés d'EPS le vivent déjà. Nos commissaires paritaires EPS ont parfois des difficultés à faire valoir la discipline.

Le SNEP Réunion ne se résume évidemment pas aux missions paritaires; il intervient dans de nombreuses instances avec la FSU et auprès de multiples interlocuteurs : CRUNSS (Conseil Régional du Sport Scolaire), CEN (Conseil de L'Education Nationale), CTA (Comité Technique Académique). Il organise des stages de formation syndicale pour tous les enseignants d'EPS.

Un bureau se réunit tous les mardis après midi et répond au plus près des préoccupations de la profession et intervient dès qu'une situation met à mal les droits des enseignants et la discipline EPS. Dans un prochain bulletin nous exposerons l'agenda d'une année des personnes qui militent au SNEP.

Pour les commissaires paritaires Carole Bestaux et Stéphane Demure.

## PRINCIPES DE L'INTRA COMMUNE

### La mutation intra commune se déroule de la manière suivante :

- 1/ Les postes vacants de la commune sont mis au mouvement.
- 2/ Le logiciel les attribue aux demandeurs ayant les plus forts barèmes pour **rentrer dans la commune.**
- 3/ **Lorsque tous les postes vacants sont pourvus, la commune est fermée à toute mutation extérieure.**
- 4/ Une deuxième analyse propre à la commune s'effectue :

des collègues peuvent être entrés dans la commune avec des bonifications qui ne sont attribuées que sur leurs vœux larges (commune, groupement de commune et département). Au regard de leur « barème sec », c'est-à-dire sans bonification (vœux établissements), ils entrent en concurrence avec les demandeurs déjà en poste dans la commune. Une permutation est alors possible dans le cas où le nouvel entrant n'a pas un « barème sec » suffisant pour rester sur le 1<sup>er</sup> poste que le logiciel lui a attribué.

Dès lors on peut dire que la mutation intra commune permet de satisfaire plus de personnes et ne dégrade pas le (s) collègue(s) nouvellement entrés même si leur affectation change de celle du projet.

- 5 /les propositions de modifications émanant de l'administration et/ou des commissaires paritaires sont examinées en FPMA et entérinées dès lors qu'elles respectent les règles du mouvement. Les mutations deviennent alors officielles et seront annoncées par vos CP, à tous leurs adhérents et sympathisants par téléphone puis par courrier à tous.

Pour éclairer encore plus vos lanternes, prenons l'exemple de cette année sur l'intra commune de ST PAUL. 2 postes vacants : 2 mutés sur ces postes. **La barre d'entrée (le plus petit barème pour rentrer) dans la commune est 547,2pts.** Tous les barèmes inférieurs à celui-ci sont, soit non mutés, soit examinés sur d'autres vœux. La commune est alors fermée. Ce collègue n'a que **186pts** sur vœu établissement. Il entre alors en concurrence avec les autres collègues de la commune demandeurs de cet établissement. Celui qui obtiendra le poste a un barème sec de **379pts** soit le plus fort barème. Il en résulte une permutation et donc 1 mutation supplémentaire.

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

## BILAN DU MOUVEMENT INTRA

	2015-16	2016-17	2017-18	REMARQUES
Nombre de demandeurs	144	154	129	
Nombre de postes au mouvement	52	58	45	
Taux de satisfaction	51.7%	49%	41%	28% pour les collègues déjà en poste dans l'académie
Postes vacants après mouvement	13	20	6	
Suppressions de postes	8	8 + 3 TZR	13	9 mesures de carte scolaire
Départs à la retraite	10	15	15	
Nombre de créations	15	13	4	2 en collège, 1 en lycée, 1 en LP
Postes berceaux	0	0	0	Aucun support bloqué avant mouvement
Modifications après projet	6	5	4	2 améliorations / 2 mutations supplémentaires

### Déclaration liminaire FPMA 25 juin 2018

#### **Monsieur le Président, mesdames, messieurs les membres de la FPMA**

Cette année scolaire s'achève sous le signe de la première année du gouvernement Macron-Philippe. Année où les motifs d'insatisfactions et de colère ne manquent pas, découlant sur des conflits sociaux multiples et variés.

Ce gouvernement profite particulièrement de son accès aux médias pour faire des effets d'annonces alliant mépris, hypocrisie et démagogie.

L'Education Nationale est loin d'être épargnée. La douce symphonie présentée par notre « chef d'orchestre » J.M Blanquer s'est avérée être une gigantesque cacophonie. La volonté du gouvernement de démanteler clairement les Services Publics se traduit dans le système éducatif par : une confirmation du gel du point d'indice, le recours massif aux contractuels, une réforme du lycée dont l'objectif inavoué est bien la suppression de 5000 enseignants, un bac qui va perdre son caractère national, un dispositif parcoursup à caractère ségrégatif, et plus récemment par une réforme de l'éducation professionnelle qui n'est autre qu'un cadeau fait au patronat.

Dans la réforme du lycée, nous constatons une dégradation de plus pour notre discipline avec la disparition des enseignements d'exploration et de complément et le refus de créer un enseignement de spécialité en EPS malgré l'engouement indéniable des jeunes pour la filière STAPS et les métiers liés aux activités physiques et sportives.

De plus, le gouvernement prévoit de vider le paritarisme de sa substance en s'attaquant d'abord et surtout aux droits des personnels et à leur statut : mutation, avancement.

Or, comme chaque année, les commissaires paritaires du SNEP ont mis en exergue des erreurs permettant le rétablissement des droits de l'ensemble des demandeurs de mutations. 17 dossiers ont été corrigés lors du GT vœux et barèmes soit plus de 10% de l'ensemble.

C'est pourquoi nous revendiquons avec force l'impérativité du paritarisme. Notamment au travers des CAPA, les GT, et la FPMA. Loin d'être des chambres d'enregistrement, ces instances doivent rester l'occasion d'améliorations du projet initial de l'administration dans le respect des règles. Démonstration sera faite aujourd'hui.

Concernant cette FPMA, alors que l'an dernier nous vous demandions déjà, dans un souci d'équité, de faire l'ouverture du mouvement, nous regrettons de le clôturer une nouvelle fois.

Ce qui n'est pas sans poser problème au niveau du calendrier.

Exemple : la date limite de dépôt des dossiers de révisions d'affectation coïncide avec le jour de notre FPMA. Conscients des contraintes du calendrier, nous sommes lésés toutefois par cette différenciation de traitement.

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

## BILAN DU MOUVEMENT INTRA ACADEMIQUE

Comme nous le dénonçons depuis plusieurs années, le calibrage n'est toujours pas à la hauteur des besoins, nous déplorons ce manque de considération de la situation locale malgré une légère amélioration cette année. Il manque pour nous au minimum 60 postes pour pourvoir aux besoins en titulaires sur poste et remplaçants.

Cette année, les mutations font apparaître 17 postes à complément de service, 13 suppressions dont 9 mesures de cartes scolaires pour seulement 4 créations. Ces 13 suppressions ont un impact considérable sur le mouvement essentiellement sur les secteurs géographiques sud et ouest, laissant peu voire pas de mobilité dans ces zones.

Dans ces mêmes zones, l'ordonnancement des communes des vœux géographiques génèrent de l'inégalité et de l'incompréhension chez nos collègues.

Point positif, la zone Est se retrouve alors mieux dotée. Mais doit-on se satisfaire de ce seul constat ?

6 postes restent vacants dans cette zone auxquels devront se rajouter les postes non pourvus pour cause de mise à disposition, chargés de missions, congés de formation, congés parentaux, et autres situations qui viendront accroître ce nombre.

Et ce n'est pas en s'appuyant sur notre vivier de TZR en constante diminution que nous pourrons pallier ces carences. Situation qui entrainera à nouveau un recours massif de personnels non titulaires.

Faut-il encore rappeler que la divulgation des projets avant FPMA s'est faite cette année, ce qui n'est pas sans conséquence pour les commissaires paritaires du SNEP en particulier au niveau de leur travail et de leur intégrité.

Est-il alors encore utile d'écrire « confidentiel » sur les documents transmis par l'administration ?

Pour sa part, le SNEP FSU Réunion continuera d'œuvrer dans le respect des règles, avec enthousiasme et détermination, à faire valoir un service public de qualité, égalitaire pour tous.

Concernant ce mouvement, nous aurons des propositions d'amélioration à vous soumettre.

Pour terminer, nous tenons à remercier les services du rectorat pour la qualité d'écoute et les échanges constructifs qui auront permis de nombreuses corrections et l'amélioration du mouvement, preuve du caractère indispensable des instances paritaires.

## COMPTE RENDU GT REVISIONS D'AFFECTION

Le groupe de travail pour les révisions d'affectation s'est tenu le jeudi 27 juin.

Pour rappel, il n'existe pas de règles ni de circulaire régissant les révisions. Syndicats et administration s'accordent néanmoins sur certains principes :

- 1) La révision d'affectation sert à reconnaître et gérer des problèmes humains, à titre exceptionnel.
- 2) L'enseignant demande une révision en rapport avec les vœux exprimés lors du mouvement.
- 3) Il s'agit d'une affectation à titre provisoire pour l'année scolaire 2018/2019, pas d'un second mouvement, qui sert à reconnaître et gérer une situation ponctuelle.

L'administration a proposé 5 révisions d'affectations rendues possibles par l'existence de postes vacants ou neutralisés en 2018/2019(8 demandes de révisions). Le SNEP Réunion ne s'est pas opposé à ces propositions car elles entraînent dans le cadre des principes pré-cités.

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

## GROUPE DE TRAVAIL PRIORITE MEDICALE

En préambule, nous rappelons que le handicap est une priorité légale au même titre que le CIMM, l'éducation prioritaire et le rapprochement familial. Un des rôles du SNEP est d'éviter que ces priorités médicales ne deviennent des effets d'aubaines.

Le groupe de travail sur les priorités médicales s'est tenu le lundi 23 avril 2018. Durant cette réunion, 12 dossiers ont été présentés concernant l'EPS sur 70 dossiers toutes disciplines confondues, soit une part d'environ 17% pour notre discipline. Nous précisons qu'environ 70% des demandes sont acceptées, toutes les disciplines confondues, contre 50% environ en EPS. Ceci montre une lecture attentive de la part du médecin du rectorat.

Nous ne sommes pas sans ignorer que l'EPS est souvent plus exposée que les autres matières.

Le nombre de cas sur les années précédentes était en moyenne 7 à 8 dossiers (2016/2017) Cette année nous sommes passés à 12 demandes, ciblant pour l'essentiel la zone sud/ouest, comme d'habitude. L'augmentation du nombre de demandeurs nous questionne sur l'utilisation qui peut être faite de cette bonification.

Le docteur Lebot (médecin du rectorat) nous a exposé les différents cas : 6 dossiers ont reçu un avis favorable et 6 dossiers un avis défavorable. Il semble donc avoir une lecture proche de la notre au sujet de cette bonification même si nous ne sommes pas d'accord sur certains cas mais l'avis du médecin est décisionnel.

Concernant les dossiers jugés défavorables, les demandes des collègues n'étaient pas légitimes au regard des vœux de mutations formulés.

Le médecin a précisé que certains dossiers n'étaient pas assez fournis (lieu de vie, la situation professionnelle des conjoints...) et que les dossiers hors délai ne seront plus acceptés par le rectorat à partir de l'année prochaine.

Le médecin nous a d'ailleurs confirmé que certains dossiers avaient un caractère clairement abusif.

A l'issue du mouvement, sur les 6 bonifications octroyées, 3 ont été utilisées.

Pour les commissaires paritaires du SNEP FSU Réunion,

Emilie Soulet et Frédéric Payet.



**L'équipe des  
Commissaires Paritaires  
du SNEP FSU Réunion  
en CAPA**

# SNEP INFO REUNION - SNEP INFO REUNION -

STAGES SYDICAUX 2017/2018

Le SNEP FSU Réunion a organisé ,comme chaque année, plusieurs stages de formation syndicale : « **entrée dans le métier** » , « **mutations** », « **carrière, métier, rémunérations** ». Ce dernier fut animé par Alain Briaglia, Secrétaire National du SNEP. Les 2 sessions ont permis à près de 100 collègues de comprendre, échanger et débattre autour des enjeux économiques et politiques pour l'EPS, l'Ecole et le Sport Scolaire. Si le SNEP Réunion reste très attaché à ces stages syndicaux pour l'éclairage qu'ils apportent, ils ont cependant un coût et c'est grâce à vos cotisations, indispensables à l'activité syndicale, que nous pouvons les organiser. C'est pourquoi nous tenions à vous remercier pour vos adhésions et votre fidélité au SNEP. Pour information, nous aurons le plaisir d'accueillir Jean Fayemendy début novembre dans le cadre d'un stage « **sécurité, responsabilité** ».

## STAGE AU LYCEE BEL AIR



## STAGE AU LYCEE ROLAND GARROS



Depuis plusieurs années maintenant, notre académie est confrontée, dans le second degré, à une pénurie d'enseignants titulaires sur postes ou remplaçants. Ainsi, il ne restait plus qu'une centaine de TZR toutes disciplines confondues pour plus de 300 postes vacants à l'issue du mouvement intra académique 2017. Cette année encore, ce ne sont donc pas moins de 900 contractuels, dont une soixantaine en EPS, qui auront été embauchés pour pallier à ce déficit chronique. Actuellement, ces collègues sont devenus indispensables au fonctionnement du système éducatif. Dans la région Est notamment, il n'est pas rare d'avoir 15 à 20% de non titulaires. Principalement impactés, les établissements relevant de l'Education Prioritaire mais il ne sont pas les seuls touchés. Les chiffres pour l'année 2017/2018 dans notre discipline sont éloquents : 73 établissements ou structures (SEGPA, SEP) ont eu recours à un contractuel en EPS soit plus de 40 % des EPLE !

C'est encore pire si l'on observe à la loupe la situation de certains établissements : par exemple, le lycée Patu de Rosemont à Saint Benoit remporte la (triste) palme académique avec 8 contractuels embauchés en EPS au cours de l'année. 5 pour le collège Quartier Français et il n'est pas rare de voir 2, 3 ou 4 collègues dans de nombreux établissements.

A l'issue de ce mouvement intra académique, 6 postes restent vacants dans l'Est contre 18 l'an passé, mais le nombre important des mesures de cartes scolaires et des fermetures de postes, notamment dans l'Ouest et le Sud, laisse augurer de besoins à peu près identiques à ceux de l'an passé.

Pour ces raisons, le SNEP FSU Réunion a, depuis quelques années, fait le choix de prendre ce dossier en charge en s'adressant régulièrement à ces collègues pour les conseiller, les former, et les informer au sujet de leurs droits et de leurs devoirs. Outre les informations régulières par courrier ou mail, nous avons organisé chaque année, en collaboration avec le SNES et le SNUEP, des stages de formation syndicale. Nous intervenons également aux Commissions Consultatives Paritaires au titre de notre expertise lors des passages en CDI et lors de l'attribution des vœux et barèmes.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si près de 60% d'entre eux ont rejoint le SNEP, preuve de nos actions concrètes sur le terrain.

Nous tenions à les remercier pour leur confiance et leur fidélité à l'égard du SNEP FSU, aux valeurs que nous défendons pour l'Ecole, l'EPS et le Sport Scolaire

**le décret n° 2016-1171 du 29 août 2016**, impulsé par les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP) a permis une harmonisation au plan national, supprimant les inégalités de traitement entre académies au sujet de la rémunération, des recrutements et de la formation. Les collègues titulaires de la seule licence ont d'ailleurs connu l'an passé une réelle augmentation de leur pouvoir d'achat (46 points d'indice soit environ 200 euros net). Nous aurions également souhaité une revalorisation pour les détenteurs du master, mais malgré nos pressions récurrentes sur le Rectorat, nous n'avons pas obtenu gain de cause. L'administration considère cela impossible pour des raisons budgétaires. Cette réponse est, pour notre part, cynique dans la mesure où l'utilisation massive de contractuels permet déjà de substantielles économies pour l'académie.

**La loi Sauvadet**, qui a institué un concours réservé basé sur l'expérience professionnelle, a permis à une vingtaine de collègues de notre académie de devenir titulaires. Malgré cela, nous avons dénoncé à maintes reprises les conditions d'éligibilité bien trop restrictives pour permettre une véritable résorption de la précarité. Par ailleurs, ce dispositif n'existant plus, il contraint les non-titulaires à 3 choix :

- rester dans la précarité en attendant un hypothétique CDI .
- passer un concours interne extrêmement sélectif .
- passer le concours externe exigeant de ce fait une reprise d'étude coûteuse en temps et incompatible avec une activité à temps plein.

La FSU nationale agit actuellement auprès du ministère pour qu'un nouveau concours soit mis en place avec des conditions d'accès moins contraignantes. Le rapport de force ne joue actuellement pas en faveur des Organisations Syndicales, à nous de l'inverser collectivement.

L'adhésion au SNEP et le vote pour la FSU lors des élections professionnelles représentent des moyens d'action incontournables pour changer le cours de l'histoire...

Benoit Caquelard, Secrétaire Académique du SNEP

## VOUS PARTEZ A LA RETRAITE, LE SNEP S'ADRESSE A VOUS

Cher.e.s collègues,

Vous avez été aux cotés du SNEP pendant votre carrière pour défendre votre métier, sa place dans le système éducatif, ainsi que l'ensemble des personnels. Avec la FSU vous avez défendu les services publics de qualité, garants d'un traitement égalitaire des citoyens de notre pays quels que soient leurs revenus.

Aujourd'hui avec la retraite vous pourriez penser que retraite signifie retrait et ainsi vous éloigner du SNEP.

Pourtant l'accès et la vie en retraite dépendent de choix politiques qui les ont souvent menacés.

Ainsi, nous sommes directement concernés par notre pouvoir d'achat, l'aide dont nous pourrions avoir besoin un jour. Plus largement, comme toute la population, nous avons besoin de services publics efficaces et suffisants, seuls garants d'un traitement équitable, pour toutes et tous. Dans tous ces domaines, retraité.e.s, nous sommes victimes de la politique de ce gouvernement comme celle des précédents :

- nos retraites ont baissé au 1<sup>er</sup> janvier et sont gelées pour l'année en cours alors qu'une partie des produits de consommation augmente.

- le modèle social solidaire est attaqué, réduisant les capacités d'action des services publics et de la Fonction Publique. Pourtant ceux-ci jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale du pays, la redistribution des richesses, l'accès des citoyen.ne.s aux droits sociaux et dans la lutte contre les inégalités, pour le développement harmonieux de notre pays.

- les plus riches voient leurs profits s'envoler. Ainsi les dividendes du CAC 40 sont passés en 15 ans de 30% à 67% des bénéfices. L'Etat laisse s'envoler chaque année 80 milliards de fraude fiscale.

Cela est-il juste ? S'agit-il de faire le lit à la privatisation marchandisée ? Qui peut s'y opposer avec force et proposer des solutions solidaires si ce ne sont les retraités eux-mêmes autour de leur organisation syndicale. Rester syndiqué, c'est se doter d'un outil pour lutter contre ces inégalités et contribuer à améliorer les conditions de vie des près de 17 millions de retraités.

Réjouissons-nous de n'être pas seuls, aujourd'hui, à exiger d'être mieux entendus.

Alors, oui, partez en retraite : c'est le juste retour de vos années d'activité. Mais restez syndiqués, et actifs pour vos droits, la justice, l'égalité.

Bernard CHARLIER

Responsable national des retraités

Michel ROULOT

Responsable académique des retraités





## Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



## Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



## Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

## Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, ...), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2018/2019 est donc identique à celui de l'an passé.

## Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 <sup>ème</sup> échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 <sup>ème</sup> échelon	C.E EPS Hors Classe 5 <sup>ème</sup> échelon
Cotisation syndicale annuelle	244 €	290 €	295 €
Crédit d'impôts	161 €	191 €	195 €
<b>Coût réel de la cotisation syndicale</b>	<b>83 €</b>	<b>99 €</b>	<b>100 €</b>
Soit, par semaine **	1,59 €	1,89 €	1,92 €

\*\* sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



## Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2018-2019. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site [www.epsetsociete.fr](http://www.epsetsociete.fr) (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIÉTÉ - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>			
	Nom				Code établissement		
	Nom de jeune fille				Nom		
	Prénom				Adresse complète		
	Adresse complète			<b>Echelon</b> (ou groupe pour les retraités)			
	Mail			<b>Situation administrative</b> (entourez ci-dessous)			
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel :	%	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire		
		Disponibilité	Congès (parental...)				

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b>	<b>Envoi du bulletin FSU ("POUR")</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			

## Cotisations SNEP-FSU DOM 2018-2019

<b>Catégorie professionnelle</b>	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11					
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	140 €	176 €	199 €	212 €	223 €	230 €	244 €	261 €	278 €	297 €	318 €					
Prof EPS classe normale biadmissible			208 €	218 €	230 €	247 €	260 €	278 €	299 €	321 €	334 €					
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	278 €	292 €	313 €	338 €	359 €	379 €										
Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex.	330 €	349 €	367 €	395 €	423 €	440 €	467 €									
AE - CE - PEGC		167 €	176 €	185 €	194 €	204 €	212 €	223 €	234 €	248 €	262 €					
CE - PEGC Hors Classe			247 €	261 €	295 €	317 €										
CE - PEGC Classe Ex.	295 €	320 €	338 €	359 €	379 €											
MA et CDI	140 €	157 €	162 €	173 €	185 €	195 €	209 €									
<b>Catégorie professionnelle</b>	Entourez votre catégorie professionnelle					Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3					
Agrégé - CTPS	150 €	232 €	236 €	255 €	271 €	290 €	311 €	334 €	358 €	379 €	394 €					
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	358 €	379 €	395 €			423 €	440 €	467 €								
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	395 €					423 €	440 €	467 €	467 €	482 €	507 €					
Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	140 €															
Agrégé stagiaire sur 1er poste	150 €															
Congé parental - disponibilité	46 €															
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	62 €															
Autre contractuel (CDD)	44 €															
Congé de formation	142 €															
<b>Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)</b>																
Inférieur à 1001 € → Groupe 1	66 €	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	109 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	163 €											
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	83 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	118 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	175 €											
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	98 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	132 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	183 €											
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	149 €													

**Stagiaire non reclassé :** selon échelon de la catégorie d'origine.

**Temps partiel :** à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndicales	75 €
Institutions/Associations	75 €
Etudiants STAPS	20 €

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b> 	<small>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.            Une demande de remboursement doit être présentée :            - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,            - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.            Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</small>	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
	Pays	
	Code IBAN	
	Code BIC	
	Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCİ DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>	

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
**Signature :**

### CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

*Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.*